

Une bataille difficile

COMPRENDRE LES TRANSFERTS D'ARMES LÉGÈRES

Ce chapitre propose une mise à jour annuelle du commerce autorisé des armes légères et de petit calibre. Il examine les tendances de ce commerce et fournit des informations sur les principaux exportateurs et importateurs, leurs partenaires commerciaux, et les types d'armes échangées.

Le manque de transparence dont font montre de nombreux fournisseurs et acheteurs d'armes –et qui comptent souvent parmi les plus importants de ce commerce mondial–font de cette entreprise une bataille difficile. En fait, bien que la question des armes légères et de petit calibre fasse partie depuis plus de dix ans des préoccupations de la communauté internationale, peu de pays–voire aucun–fournissent des informations complètes sur leurs exportations et importations d'armes légères et de petit calibre. Ce chapitre comprend une mise à jour et une révision du Baromètre de transparence du commerce des armes légères, inauguré dans l'édition 2004 du *Small Arms Survey*.

S'inscrivant dans la suite de l'analyse du commerce illicite européen décrit dans l'édition 2005 du *Small Arms Survey*, ce chapitre fournit des informations systématiques sur le commerce illicite en Amérique du sud. Cette analyse se fonde sur deux sources de données comparables au niveau international et disponibles en partie pour le commerce illicite, à savoir le nombre de saisies effectuées par les douanes, et par la police.

Les principales conclusions de ce chapitre sont les suivantes :

Exportations et importations d'armes légères et de petit calibre

- D'après les données disponibles et les estimations, les principaux exportateurs en valeur d'armes légères et de petit calibre (c'est-à-dire exportant pour au moins USD 100 millions d'armes légères et de petit calibre, y compris leurs pièces et munitions, par an) en 2003 –dernière année pour laquelle les données sont disponibles– sont la Fédération de Russie, les Etats-Unis, l'Italie, l'Allemagne, le Brésil et la Chine. En comparaison avec 2001 et 2002, le seul changement survenu en 2003 est la disparition de la Belgique de la liste des exportateurs principaux.
- Les importateurs principaux (c'est-à-dire important pour au moins USD 100 millions) en 2003 sont, selon les données douanières, les Etats-Unis, Chypre et l'Allemagne. Les importateurs principaux offrent plus de variations que les exportateurs, mais les Etats-Unis et Chypre se trouvaient néanmoins sur cette liste en 2001, 2002 et 2003.
- Comme au cours des années précédentes, les transferts de munitions pour armes de petit calibre représentent une large part de l'ensemble des transferts d'armes légères et de petit calibre.



Le président vénézuélien Hugo Chavez, qui prévoit d'acheter à la Fédération de Russie de larges quantités d'armes à feu, s'entretient avec le président russe Vladimir Poutine lors d'une rencontre à Moscou en novembre 2004. © Sergei Karpukhin/Reuters

Armes légères et transparence

- Ce chapitre présente une version mise à jour et légèrement revue du Baromètre de transparence du commerce des armes légères, un instrument qui permet de comparer le degré de transparence des différents pays. Le score maximal est désormais de 25, et inclut quatre nouveaux paramètres : (a) le délai de publication du rapport ; (b) le fait qu'une description détaillée des armes est fournie ou non (en d'autres termes, si une différenciation est faite entre les différentes sous-catégories d'armes légères et de petit calibre telles que pistolets/revolvers, fusils sniper, fusils à pompe, mitrailleuses, etc.) ; (c) le fait que des informations sur les munitions pour armes légères et de petit calibre soit incluses ou non ; et (d) le fait que le rapport couvre à la fois les armes à usage civil et militaire (avec un maximum de deux points au lieu du point unique donné précédemment).
- Le Baromètre 2006 indique que parmi les exportateurs principaux d'armes légères et de petit calibre, les plus transparents sont les États-Unis et l'Allemagne. Les moins transparents sont la Bulgarie, l'Iran, Israël et la Corée du Nord, qui affichent tous un score de zéro.
- Les états montrent des réticences particulières lorsqu'il s'agit de fournir des données sur les utilisateurs finaux des armes légères, les transactions faites par le gouvernement lui-même (qui concernent souvent des armes usagées venant des arsenaux de l'état), les licences qui ont été refusées ainsi que (dans une moindre mesure) les licences qui ont été acceptées. Le délai de publication du rapport reste également un problème dans de nombreux cas.

Les transferts internationaux illicites d'armes légères : l'Amérique du Sud

- Les données douanières en Amérique du Sud connaissent de sérieuses limites en matière de systématisation, d'organisation, et de comparabilité. Les données de la police montrent qu'il existe dans cette région les détournements d'armes à partir des stocks militaires de pays voisins représentent un problème aussi grave que le trafic international.
- L'harmonisation des lois nationales sur le contrôle des armes légères est cruciale, car les criminels utilisent les vides juridiques existant dans les pays voisins pour acheter et passer en contrebande des armes légères à travers les frontières. C'est particulièrement le cas pour les armes de poing de petit calibre. ❏

E = Rapport sur les exportations avec année d'établissement du rapport. C = informations douanières

Système de notation

- (a) Délai de publication du rapport (total 2 points, score basé uniquement sur les données des rapports d'exportations) : un rapport a été publié au cours des 24 derniers mois (jusqu'à la date du 30 janvier 2006) (0,5 points) ; l'information est disponible dans un délai satisfaisant (1 point si elle est disponible dans les six mois suivant la fin de l'année en question, 0,5 points si c'est dans l'année qui suit).
- (b) Accès (total 2 points) : l'information est : disponible sur internet à travers UN Comtrade (1 point) ; disponible dans une langue des Nations Unies (0,5 points) ; gratuite (0,5 points).
- (c) Clarté : les rapports indiquent la source de l'information (1 point) ; les armes légères et de petit calibre sont distinctes des autres types d'armes (1 point) ; les munitions pour armes légères et de petit calibre sont distinctes des autres types de munitions (1 point) ; le rapport comprend une description détaillée des armes (1 point) ; le rapport comprend des informations sur les types d'utilisateurs finaux (armée, police, autres forces de l'ordre, civils, détaillants civils) (1 point).
- (d) Niveau de détail (total 6 points) : le rapport couvre : les transactions de source gouvernementale et de source industrielle (1 point) ; les armes légères et de petit calibre civiles et militaires (2 points) ; des informations sur les pièces d'armes légères et de petit calibre (1 point) ; des informations sur les munitions pour armes légères et de petit calibre (1 point) ; des résumés des lois et réglementations afférentes aux exportations ainsi que les engagements internationaux (1 point).
- (e) Informations sur les livraisons (total 4 points) : informations ordonnées par type d'armes (valeur des armes expédiées [1 point], quantité d'armes expédiées [1 point]), et par pays et type d'armes (valeur des armes expédiées [1 point], quantité d'armes expédiées [1 point]).
- (f) Informations sur les licences accordées (total 4 points) : informations ordonnées par type d'armes (valeur des armes concédées sous licence [1 point], quantité d'armes concédées sous licence [1 point]), et par pays et type d'armes (valeur des armes concédées sous licence [1 point], quantité d'armes concédées sous licence [1 point]).
- (g) Informations sur les licences refusées (total 2 points) : informations ordonnées par type d'armes (valeur des armes pour lesquelles les licences ont été refusées [0,5 point], quantité d'armes pour lesquelles les licences ont été refusées [0,5 point]), et par pays et type d'armes (valeur des armes pour lesquelles les licences ont été refusées [0,5 point], quantité d'armes pour lesquelles les licences ont été refusées [0,5 point]).

Note 1 : Le Baromètre se fonde sur les rapports d'exportations les plus récents de chaque pays rendus publics à la date de mars 2006 et/ou sur les informations douanières de 2003 tirées de UN Comtrade.

Note 2 : Sous (d), (e) et (f), aucun point n'a été accordé pour les nombres de livraisons effectuées ou le nombre de licences accordées ou refusées, dans la mesure où ces chiffres ne donnent que peu d'informations sur l'étendue du commerce. Les données sont ordonnées par type d'armes si la proportion d'armes légères et de petit calibre par rapport à l'ensemble du commerce total des armes est donnée (x pour cent de la valeur totale des exportations d'armes est constituée d'armes légères et de petit calibre ; x nombre d'armes légères et de petit calibre ont été exportées au total). Les données sont ordonnées à la fois par pays et par type d'armes s'il y a des informations sur les types d'armes qui sont transférées vers des pays destinataires (x nombre/x USD d'armes légères et de petit calibre ont été livrées au pays y).

Note 3 : Sous (d), (e) et (f), 'types d'armes' représentent des catégories d'armes plus larges (c'est-à-dire les 'armes légères' par opposition aux 'véhicules blindés' ou 'missiles air-air'), pas des descriptions d'armes spécifiques (par exemple, 'fusils automatiques' par opposition aux 'fusils de chasse').

Note 4 : Le fait que le Baromètre soit basé sur deux sources - les informations douanières (telles qu'elles sont rapportées dans UN Comtrade) et les rapports nationaux d'exportations - joue en faveur des pays qui publient leurs données sous les deux formes, dans la mesure où les informations qu'ils ne fournissent peut-être pas dans l'une des deux sources peuvent figurer dans l'autre. Les points obtenus dans chacune des sources sont cumulés. Par contre, les points ne sont évidemment pas comptés deux fois (si par exemple un pays fournit des informations douanières et des rapports d'exportations dans une langue des Nations Unies, il n'obtient qu'un point au titre du critère d'accès, pas plus).

Note 5 : Les scores des Baromètres 2005 et 2006 ne sont pas comparables, en raison des modifications qui ont été apportées au système de notation entre ces deux années.

1. L'Australie et le Canada reçoivent le score maximal pour les livraisons, car ils figurent parmi les rares états qui fournissent des informations à UN Comtrade sur le nombre d'armes légères qui sont transférées dans la plupart des catégories (exceptions pour l'Australie : pièces/accessoires de revolvers/pistolets, canons de fusils à pompe, et pièces/accessoires d'armes de sport/de chasse ; exceptions pour le Canada : pièces/accessoires de revolvers/pistolets, canons de fusils à pompe, et pièces/accessoires d'armes de sport/de chasse, munitions).

2. La Belgique n'a publié aucun rapport d'exportations depuis 2002 parce que le contrôle des exports a fait l'objet d'un processus de régionalisation en septembre 2003 (pour les détails, voir Wallonie, 2004, p. 3-12). Cela signifie que chaque région de Belgique fournit, en principe, un rapport séparé sur ses exportations d'armes, mais en pratique cela n'a été fait que de façon incomplète (pour plus de détails voir Encadré 3.3). Le score est donc basé uniquement sur les informations douanières.

3. La Chine, le Pakistan et Singapour reçoivent tous le score maximal pour les livraisons, dans la mesure où ils figurent parmi les rares pays qui fournissent des informations à UN Comtrade sur le nombre d'armes légères transférées. Cet élément fait monter leur score en dépit de leurs résultats sur les autres critères.

4. La France reçoit le score maximal pour les livraisons, mais il faut préciser que les quantités livrées (par opposition à la valeur des livraisons) ont été fournies pour une période de quatre ans et non par année (France, 2005, p. 67). La France donne le détail des 'prises de commande', qui sont définies comme le 'montant total des contrats signés et entrés en vigueur par le versement d'un premier acompte durant l'année considérée' (France, 2005, p. 45).

Les commandes diffèrent des licences, et de ce fait aucun point n'est accordé dans les colonnes concernant les licences accordées ou refusées.

5. L'Allemagne fournit des informations détaillées sur les licences accordées et refusées vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux et des 'pays-tiers', c'est-à-dire les pays en-dehors de l'Union européenne, de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) et des pays assimilés (Australie, Japon, Nouvelle-Zélande et Suisse) ; sur les autres pays, elle fournit des informations moins détaillées. Elle a néanmoins reçu le nombre de points maximal pour les critères qui s'y rapportent.

Tableau 3.3 Baromètre de transparence du commerce des armes légères 2006, incluant les exportateurs principaux

Pays et sources disponibles	Total des points (max. 25 points)	Délai de publication du rapport (max. 2 points)	Accès (max. 2 points)	Clarté (max. 5 points)	Niveau de détail (max. 6 points)	Informations sur les livraisons (max. 4 points)	Informations sur les licences accordées (max. 4 points)	Informations sur les licences refusées (max. 2 points)
Afrique du Sud E (00-02)	1.5	0.5	1	0	0	0	0	0
Allemagne ⁵ E (04) C	19	1	2	3.5	6	2	4	0.5
Australie ⁶ E (01-02) C	14.5	0.5	2	2.5	5.5	4	0	0
Autriche C	9.5	0	1.5	2.5	3.5	2	0	0
Belgique ⁷ C	9	0	1.5	2.5	3	2	0	0
Brésil C	10	0	1.5	2.5	4	2	0	0
Bulgarie	0	0	0	0	0	0	0	0
Canada ¹ E (02) C	16.5	0.5	2	4	6	4	0	0
Chine ³ C	10.5	0	1.5	2.5	2.5	4	0	0
Corée du Nord	0	0	0	0	0	0	0	0
Corée du Sud C	10	0	1.5	2.5	4	2	0	0
Croatie C	10	0	1.5	2.5	4	2	0	0
Espagne ⁶ E (04) C	16	1	2	3.5	6	2.5	1	0
États-Unis ⁸ E (04) C	20.5	2	2	3.5	5	4	4	0
Fédération de Russie C	7.5	0	1.5	2.5	1.5	2	0	0
Finlande E (03) C	16	1	2	3	6	2	2	0
France ⁷ E (04) C	16.5	1	2	3.5	6	4	0	0
Iran	0	0	0	0	0	0	0	0
Israël	0	0	0	0	0	0	0	0
Italie E (04) C	17	2	2	3	5	3	2	0
Japon C	11	0	1.5	2.5	5	2	0	0
Mexique C	9	0	1.5	2.5	3	2	0	0
Norvège E (04) C	15	2	2	3	6	2	0	0
Pakistan ³ C	11	0	1.5	2.5	3	4	0	0
Portugal E (03) C	11	0.5	2	2.5	4	2	0	0
République tchèque E (04) C	16	1	2	3	5	3	2	0
Roumanie E (02)	4.5	0.5	0.5	1.5	1	1	0	0
Royaume-Uni ⁷ E (04) C	15	2	2	3	6	2	0	0
Singapour ³ C	9.5	0	1.5	2.5	1.5	4	0	0
Suède E (04) C	15	2	2	3	6	2	0	0
Suisse E (04) C	14	1.5	2	3	5	2	0	0.5
Turquie C	10.5	0	1.5	2.5	4.5	2	0	0

6. L'Espagne rend public son rapport d'exportations d'armes légères et de petit calibre à l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) sous la forme d'une annexe à son rapport sur les exportations d'armes. Le rapport contient des informations à la fois sur les licences accordées (volumes par pays et par type d'arme) et sur les livraisons effectives (également par pays et par type d'arme). Il ne couvre que les pays de l'OSCE, ce qui représente un nombre très limité de transactions. L'Espagne ne reçoit donc qu'une partie des points accordés pour les licences et les livraisons. D'autres pays rendent leurs rapports à l'OSCE publics, mais séparément des rapports d'exportations d'armes. Ceux-ci ne sont donc pas pris en compte dans le Baromètre.

7. Le score prend en compte le fait que le Royaume-Uni fait des rapports sur ses licences d'exportations tous les trimestres.

8. Les États-Unis reçoivent le score maximal sur les livraisons, car c'est l'un des rares pays à fournir des informations à UN Comtrade sur les nombres d'armes légères transférées dans toutes les catégories sauf pièces/accessoires de revolvers/pistolets, pièces/accessoires d'armes de sport/de chasse, et parfois munitions pour armes de petit calibre.